



Votre lettre du :  
Votre référence

Notre référence DM/MVG/3/n.002\_05  
Date : 16/03/2005

Circulaire aux personnes chargées des  
contacts avec l'administration pour le  
Résumé infirmier minimum (RIM)

Annexe(s) :

**Concerne : périodes d'enregistrement discontinu pour le RIM – fixation des dates auxquelles les données rassemblées doivent être communiquées au Ministre compétent pour la Santé publique.**

Madame, Monsieur,

L'arrête royal du 3 mai 1999 (publié le 27 octobre 1999) établit en son article 8 que les données du Résumé infirmier minimum doivent être rassemblées quotidiennement durant la première quinzaine des mois de mars, juin, septembre et décembre.

Pour être tout à fait précis, nous vous signalons que la procédure demeure inchangée en ce qui concerne la transmission des cinq dates pour le RIM. Aussi, celles-ci vous seront communiquées par écrit, à la fin de chaque période d'enregistrement.

Pour la première quinzaine de **mars 2005**, les dates suivantes sont proposées pour l'ensemble des établissements :

- Samedi **5** mars 2005
- Mercredi **9** mars 2005
- Jeudi **10** mars 2005
- Vendredi **11** mars 2005
- Lundi **14** mars 2005

**Les données devront dorénavant être envoyées à l'adresse suivante :**  
SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement  
Direction générale Organisation des Etablissements de Soins  
**Cellule Datamanagement (1<sup>e</sup> étage)**  
**La place Victor Horta 40 Bte. 10**  
**1060 BRUXELLES**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Chef du Service Datamanagement,

,

Dr. Ingrid MERTENS

Personne de contact : Verhaeghe Christophe  
E-mail : christophe.verhaeghe@health.fgov.be  
Tel. : 02/524.86.73  
Bureau : 1D11C

Adresse visiteurs :  
EUROSTATION II  
La place Victor Horta 40 Bte. 10 – 1060  
BRUXELLES  
<http://www.health.fgov.be>

.be